

Position

Février 2019

DU GROUPE MUTUEL

La prévention

En bref

Responsables de 80% du total des coûts de la santé, les maladies chroniques ont comme principaux facteurs de risque: la consommation de tabac et d'alcool, l'alimentation et le manque d'activité physique. La prévention permettrait de réduire l'influence de ces facteurs. En 2016, elle représentait 2,3% du total des coûts de la santé.

Selon l'état de santé des personnes, on distingue entre la prévention primaire qui vise à limiter la probabilité de la maladie, la prévention secondaire à réduire la sévérité de la maladie et la prévention tertiaire à empêcher les conséquences négatives d'une maladie préexistante.

En Suisse, la Fondation Promotion Santé Suisse soutient, coordonne et évalue la prévention et est financée par un prélèvement annuel sur la prime de l'assurance obligatoire des soins (AOS) de chaque assuré de CHF 4,80. Les assureurs maladie prennent en charge des mesures de prévention à condition qu'elles soient prescrites par un médecin et précisées dans l'OPAS.

La prévention va devenir de plus en plus importante. Le Groupe Mutuel la soutient dans la mesure où elle respecte les critères d'adéquation, d'économicité et d'efficacité fixés dans la LAMal. Dans ce contexte, le Groupe Mutuel s'engage pour l'amélioration de l'auto-responsabilité de l'assuré, tout en intégrant les innovations technologiques pour améliorer l'efficacité des mesures de prévention. La mise en œuvre du concept de «Health in All Policies» pourrait être une option à étudier.



Votre personne de contact au Groupe Mutuel

Daniel Volken

Tél. 058 758 31 71

dvolken@groupemutuel.ch

www.groupemutuel.ch

Introduction

En Suisse, depuis quelques années, la charge de morbidité se déplace des maladies transmissibles vers les maladies non-transmissibles¹. En 2012, 31,9% des personnes âgées de 15 ans et plus déclaraient dans l'enquête suisse sur la santé (ESS)² «souffrir d'une maladie chronique (physique ou psychique) ou d'un problème de santé de longue durée» et leur prévalence augmente fortement avec l'âge, puisque 50% des personnes âgées de 75 ans et plus déclarent en souffrir³. En 2011, les coûts associés aux maladies chroniques représentaient 80% du total des coûts de la santé⁴ et leur poids devrait encore augmenter ces prochaines années en raison de l'évolution démographique, les progrès technologiques et les changements sociétaux. Dans ce contexte, la prévention est un outil qui pourrait permettre de réduire l'impact de ces maladies. Les coûts de la prévention évoluent entre 1 et 2 Mds et représentaient en 2016 2,3% du total des coûts de la santé⁵.

Les 4 principaux facteurs de risque des maladies non transmissibles

Les principaux facteurs de risques des maladies non-transmissibles sont généralement connus:

1. D'après le monitoring suisse des addictions⁶, 18% de la population suisse fume quotidiennement et les coûts directs sur le système de santé étaient estimés à CHF 1,7 Mds en 2007⁷.
Les principales conséquences à long terme de cette habitude sont l'apparition de cancer, en particulier des voies respiratoires (bouches, larynx, poumons...), ainsi que de maladies cardiovasculaires et maladies pulmonaires chroniques.
2. La consommation d'alcool⁸: La consommation d'alcool par habitant en Suisse diminue constamment, passant 9,2 litres en 1997 à 7,9 litres en 2017 et les coûts directs y associés pour le système de santé étaient estimés à CHF 613 millions en 2010^{9,10}.
Comme pour la consommation de tabac, ses conséquences sur la santé se font sentir à long terme, avec notamment l'augmentation de certains cancers (voies aérodigestives supérieures, sein), des maladies cardiovasculaires, du diabète, etc.
3. Le surpoids et l'obésité: Entre 1992 et 2017, la part de personnes en surpoids, voire obèses, est passée de 30,4% à 41,9% de la population. La prévalence de ces problématiques augmente avec l'âge: elles concernaient 41% des adultes et 19% des enfants en 2012. L'OFSP a évalué les coûts directs pour le système de santé y associés à CHF 4,7 Mds en 2012¹¹. Les conséquences du surpoids et de l'obésité sur la santé sont multiples: augmentation importante des risques de diabète, de l'hypertension et des problèmes cardiovasculaires ainsi que certains types de cancer (cancer du sein et du côlon notamment).
4. La sédentarité et l'absence d'activité physique: En Suisse, le taux de personnes inactives a été divisé par deux en 15 ans. Et c'est surtout dans les classes d'âge élevé que ce taux a le plus fortement chuté, puisque, selon l'ESS, la part des 75+ inactifs a passé de 44,4% en 2002 à 21,2% en 2017.

¹ Ici nous utilisons maladies chroniques et maladies non transmissibles comme des synonymes (<https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/noncommunicable-diseases>).

² L'Enquête Suisse sur la Santé se déroule tous les 5 ans et récolte des données auto-reportées (interviews téléphonique et questionnaire) d'un échantillon représentatif de la population suisse de 15 ans et plus. Pour plus d'information sur l'Enquête suisse sur la santé, voir <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/sante/enquetes/sgb.html>.

³ Bachman, Nicole, Laila Burla, and Dimitri Kohler. 2015. La Santé En Suisse - Le Point Sur Les Maladies Chroniques. ed. Observatoire suisse de la santé. Hogrefe Verlag. http://www.obsan.admin.ch/sites/default/files/publications/2015/rapportsante_2015_f_0.pdf.

⁴ Wieser, Simon et al. 2014. Die Kosten Der Nichtuebertragbaren Krankheiten in Der Schweiz. Winterthur.

⁵ Propre calcul sur la base du tableau je-f-14.05.01.03, OFS, 2018

⁶ Gmel, Gerhard, Hervé Kuendig, Luca Notari, and Christiane Gmel. 2017. Suchtmonitoring Schweiz Konsum von Alkohol, Tabak Und Illegalen Drogen in Der Schweiz Im Jahr 2016. https://faits-chiffres.addictionsuisse.ch/docs/library/gmel_ingiyqayzn2q.pdf.

⁷ Fueglistler-Dousse, Sylvie, Claude Jeanrenaud, Dimitri Kohler, and Joachim Marti. 2009. Coûts et Bénéfices Des Mesures de Prévention de La Santé : Tabagisme et Consommation Excessive d'alcool (Rapport Final). Malheureusement il n'y a pas d'estimations plus actuelles. Vu l'augmentation des coûts de la santé depuis 2007, on peut estimer de manière brute que les coûts directs ont cru dans les mêmes proportions, ce qui donne CHF 2,67 Mds de coûts directs en 2016. Même si la consommation a diminué ces dernières années, il ne faut pas oublier que les conséquences de la consommation du tabac se font sentir sur le long terme. Les coûts indirects étaient estimés à CHF 3,9 Mds.

⁸ <https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/gesund-leben/sucht-und-gesundheit/alkohol.html>

⁹ Fischer, Barbara, Harry Telsler, Philippe Widmer, and Karolin Leukert. 2014. Alkoholbedingte Kosten in Der Schweiz Schlussbericht Im Auftrag Des Bundesamtes Für Gesundheit. <https://www.polymomics.ch/publikationen/>.

¹⁰ Si ces coûts croissent de manière identique aux coûts de la santé en général (+23,6% entre 2010 et 2016), ils atteindraient CHF 757 millions en 2016.

¹¹ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/gesund-leben/gesundheitsfoerderung-und-praevention/koerpergewicht/uebergewicht-und-adipositas/kosten-uebergewicht-und-adipositas.html>

Les problèmes liés à la sédentarité sont multiples: augmentation des risques de maladies cardiovasculaires, de diabète, de certains types de cancer et de certaines maladies musculo-squelettiques.

Comme il s'agit principalement de facteurs associés aux habitudes de vie, les efforts de prévention ciblés sur ces facteurs permettraient de réduire la prévalence des maladies qui y sont associées.

Une définition de la prévention

Selon l'OMS, la prévention est un ensemble de mesures permettant de lutter contre les causes de mauvaise santé, mais ne se rapportant pas seulement au(x) traitement(s) et à la guérison. Elle se développe selon trois niveaux en fonction de l'état de santé des personnes¹³: la prévention primaire qui vise à réduire la probabilité de la maladie, la prévention secondaire dont l'objectif est de diminuer la sévérité de la maladie et la prévention tertiaire qui a pour ambition d'empêcher la survenue de dommages consécutifs à une maladie préexistante.

Malgré le fait que, dans le cas de la prévention, les liens de cause à effet ne sont pas toujours aussi clairement identifiables et que les effets se développent sur le plus ou moins long terme, l'efficacité de la prévention se mesure généralement sur la base d'analyses coûts efficacité.

Assurance maladie et prévention

La Suisse ne s'est pas dotée d'instruments pour coordonner les activités de prévention au niveau fédéral. Cette tâche a été confiée à la Fondation Promotion Santé Suisse dont les buts sont également de stimuler et d'évaluer des mesures destinées à promouvoir la santé et à prévenir les maladies. Cette Fondation est financée sur la base d'un prélèvement annuel de CHF 4,80 sur la prime de l'assurance obligatoire des soins (AOS) de chaque assuré (art. 20 al. 1 LAMal). De CHF 2,40 jusqu'à fin 2016, elle a été relevée de CHF +1,20 en 2017 et en 2018. Le DFI fixe le montant de cette contribution sur proposition de Promotion Santé Suisse.

Les assureurs maladie sont aussi concernés par la prévention:

- En vertu de l'art. 19 LAMal, les assureurs maladie encouragent la prévention (al. 1). Pour cela, ils gèrent en commun avec les cantons, entre autres acteurs, la Fondation Promotion Santé Suisse (al. 2). Les assureurs maladie ont donc leur mot à dire dans l'utilisation des ressources de la Fondation¹⁴.
- L'art. 26b LAMal définit la prise en charge des prestations de prévention par l'AOS: les coûts des mesures de prévention ne sont pris en charge que si elles sont effectuées ou prescrites par des médecins en faveur d'assurés d'un groupe à risque. Par exemple, l'AOS prenaient en charge les coûts des vaccinations à hauteur de CHF 111 millions en 2017 (+14,5% par rapport à 2013). Les mesures de prévention remboursées par l'AOS sont précisées dans le chapitre 3 de l'Ordonnance du DFI sur les prestations dans l'assurance obligatoire des soins en cas de maladie (OPAS).

Implicitement, en finançant les prestations LAMal ambulatoires en cabinet, les assureurs maladie participent à la prévention secondaire, car une grande partie de ces prestations remplissent aussi une fonction préventive, par exemple en pédiatrie ou pendant la grossesse. De plus, hors prescriptions légales, les assureurs maladies soutiennent indirectement des mesures de prévention dans le cadre des modèles alternatifs de type «managed care» par exemple. La solidarité des assurés mentionnée ci-dessus – prélèvement annuel de CHF 4,80 sur la prime de chaque assuré - implique également une certaine responsabilité, car il est communément admis que les assurés n'ont que peu d'intérêt à adopter un comportement préventif avant que la maladie ne se déclare ou, une fois celle-ci déclarée, à limiter la consommation des prestations médicales¹⁵.

¹² <https://www.who.int/features/qa/health-promotion/fr/>

¹³ Office fédéral de la santé publiques. 2016. Stratégie Nationale Prévention Des Maladies Non Transmissibles (Stratégie MNT) 2017–2024. <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-nicht-uebertragbare-krankheiten.html>

¹⁴ Office fédéral de la santé publique (OFSP). 2016. Explications Relatives À Département Fédéral de l'intérieur DFI Office Fédéral de La Santé Publique OFSP l'ordonnance Du DFI Du 1er Juillet 2016 Sur La Fixation de La Contribution Pour La Prévention Générale Des Maladies Pour 2017 et À l'ordonnance Du DFI Du 1er Juillet 2016 Sur La Fixation de La Contribution Pour La Prévention Générale Des Maladies. https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitspolitik/praemienbeitrag_allgemeine_krankheitsverhuetung.html

¹⁵ Zweifel, Peter. 2017. «Les Effets Secondaires Non Résolus de l'assurance-Maladie.» La Vie Economique 3: 16–19. <http://dievolkswirtschaft.ch/fr/2017/02/zweifel-03-2017fr/>

Position du Groupe Mutuel

Le Groupe Mutuel soutient la prévention au niveau sociétal en suivant plusieurs axes:

- Chacun est en principe responsable de sa propre santé et des mesures de prévention, notamment primaires, qu'il entend prendre pour se maintenir en bonne santé¹⁶. Dans cet esprit, le Groupe Mutuel va continuer à inciter ses assurés à prendre soins de leur santé en leur prodiguant des informations sur la prévention et la pratique sportive à travers notamment du Groupe Mutuel Mag¹⁷ et en sponsorisant des manifestations.
- Le Groupe Mutuel (s')investit beaucoup dans l'innovation. Dans ce cadre, l'utilisation des nouvelles technologies devrait permettre l'amélioration de la connaissance des facteurs de risque et, donc, de mieux cibler l'efficacité des mesures de prévention. L'accès aux services du Groupe Mutuel et leur qualité devrait s'en trouver grandement amélioré.
- Développé par l'OMS, le concept de «Health in All Policies» prône la prise en compte des conséquences sur la santé des décisions politiques et leur intégration dans le développement des politiques publiques intersectorielles (par exemple les politiques de mobilité, d'urbanisation, etc.), avec l'objectif d'améliorer la santé de la population et l'équité en santé. Dans le cadre d'un système de santé libéral basé sur l'auto-responsabilité, la mise en œuvre du concept de «Health in All Policies» et son impact pourraient être des options à étudier.

Conclusion

Les maladies chroniques sont responsables de 80% de l'ensemble des coûts de la santé et les principaux facteurs de risque de ces maladies sont généralement connus: la consommation de tabac, la consommation d'alcool, l'alimentation et le manque d'activité physique. Pour limiter l'influence de ces facteurs, il faut favoriser la promotion de la santé et la prévention. En 2016, cette dernière représentait 2,3% du total des coûts de la santé. Au niveau sociétal, les assurés soutiennent la prévention en versant annuellement une somme forfaitaire à la Fondation Promotion Santé Suisse. Implicitement, les assureurs maladie interviennent au niveau de la prévention secondaire, dont l'objectif est de diminuer la sévérité de la maladie, car une grande partie de ces prestations remplissent aussi une fonction préventive.

De manière générale, la prévention va devenir de plus en plus importante. Le Groupe Mutuel soutient la prévention: dans la mesure où elle respecte les critères d'adéquation, d'économicité et d'efficacité fixés dans la LAMal. Dans ce contexte, le Groupe Mutuel s'engage pour l'amélioration de l'auto-responsabilité de l'assuré, tout en intégrant les innovations technologiques les plus pertinentes pour améliorer la connaissance des facteurs de risque et l'efficacité des mesures de prévention. La mise en œuvre du concept de «Health in All Policies» pourrait être une option à étudier.

¹⁶ Ce qui correspond au domaine d'action 2 «Renforcer l'égalité des chances et la responsabilité individuelle» de la stratégie Santé2020 du Conseil fédéral (<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/gesundheit-2020/eine-umfassende-strategie-fuer-das-gesundheitswesen.html>).

¹⁷ Le GM Mag est le magazine d'information et de communication du Groupe Mutuel. C'est le journal de référence des clients du Groupe Mutuel pour le domaine de l'assurance des personnes. Il traite différents thèmes: politique de santé, information sur l'assurance-maladie, descriptif des couvertures d'assurance, conseils et prévention, etc. (<https://www.groupemutuel.ch/fr/groupe-mutuel/publications/login.html>).